

**Délibération N° 2025-09-31-MDCVA**

Subvention exceptionnelle – Mouvement  
Français pour le Planning Familial

**Département du Val-de-Marne**

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

Le Conseil Municipal .....	45
Membres en exercice .....	45
Présent.e.s ou représenté.e.s à la séance .....	43
Absent.e.s .....	2

## **SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-cinq septembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **dix-neuf septembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

### **ÉTAIENT PRÉSENT.E.S**

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL (arrivé point 10), M. NOMBO POATY Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, Mme LAROQUE, Mme CAZALS, Mme CACAIS-BARANGER, M. KEITA ( arrivé point 3), Mme TRANCART, M. FOURESTIER

### **EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S**

M. LEBLANC

a donné mandat à Mme AVOGNON-ZONON

Mme BENZIANE

a donné mandat à Mme SAINT GAL

Mme LARABI

a donné mandat à M. LACHELACHE

M. DAUMONT-LEROUX

a donné mandat à M. ORJEBIN

M. DE LA CROIX

a donné mandat à M. BERTRAND

### **ABSENT.E.S**

Mme INDJA, M. TARGUI

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Monsieur SEYE** ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

## **LE CONSEIL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.1115-1, alinéa 2,

**VU** le budget primitif de la Commune pour 2025,

**CONSIDERANT** la volonté de la commune d'apporter un soutien exceptionnel à l'association Le Planning Familial, pour son rôle essentiel en matière d'éducation à la sexualité, de prévention des violences sexistes et sexuelles, et d'accompagnement des publics dans l'accès aux droits,

**Sur avis de la Commission des Finances,**  
**Après en avoir délibéré**

## **À LA MAJORITÉ**

Par 42 voix pour

M GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme TRANCART, M. KEITA, M. FOURESTIER, M. MATHIEU, M. BERTRAND, Mme LAROQUE, Mme CAZALS, Mme CACAIS-BARANGER, M. DE LA CROIX

Par 1 abstention

Mme CHAMBRE-MARTIN

## **DECIDE,**

**Article 1** : D'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 euros au Mouvement Français pour Le planning familial.

**Article 2** : D'affecter les crédits prévus au chapitre 65 du budget primitif 2025.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;
- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

Transmission électronique en  
Préfecture du Val-de-Marne  
le ..... 08 SEP. 2025 .....  
Publication  
le ..... 02 OCT. 2025 .....  
Notification  
le .....  
Certifié exécutoire  
Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME

**Jean-Philippe GAUTRAIS**  
Maire

